

Bilan de formation 2022 : La réduction des coûts continue !

Dans un contexte de transformation totale de l'entreprise poussant une majorité de salariés à la mobilité, la direction poursuit la baisse du budget de formation passant de 180 millions d'euros en 2021 à 160 millions d'euros en 2022 alors que celui-ci était en 2019 à 223 millions d'euros.

En quoi lier la baisse du volume global des heures de formation à la baisse des effectifs (6,7%) répond-elle aux défis du numérique et aux enjeux de mobilités imposées au personnel ?

En rognant sur le budget formation, la Direction hypothèque l'avenir des salariés !

Pour la CGT FAPT, la formation des salariés est un enjeu crucial d'autant plus dans un contexte de mutations technologiques, économiques et/ou environnementales qui transforme en profondeur tous les métiers et en créera de nouveaux dans les prochaines années.

Pour la CGT FAPT, cela doit cesser. La formation est essentielle et doit rester au service des salariés et non pas uniquement au service des besoins et des seuls intérêts de l'entreprise. Dans un contexte d'insécurité professionnelle, elle doit permettre d'accompagner réellement les personnes tout au long des étapes successives de leur parcours professionnel complexe.

Elle doit favoriser leur évolution professionnelle, leur mobilité opérationnelle ainsi que la réalisation de leurs aspirations professionnelles et personnelles.

Les formations dispensées doivent être accessibles à chaque salarié. Elles doivent également être de qualité en redevenant de réelles sessions de formations plutôt que d'informations afin de permettre aux salariés d'acquérir de nouvelles compétences nécessaires. Cela passe également par des effectifs suffisamment dimensionnés pour libérer le temps nécessaire aux salariés pour se former. La formation doit concourir à l'égalité effective d'accès entre les différents grades et emplois, en particulier entre femmes et hommes, ainsi qu'à l'égalité des chances.

Pour la CGT FAPT, la Direction doit cesser d'utiliser la Gestion Prévisionnelle Emplois et Compétences pour adapter les effectifs aux activités et non l'inverse comme cela se fait dans l'entreprise depuis de trop nombreuses années. Mais force est de constater qu'avec un taux de remplacement de 1 sur 6 voire 1 sur 10 dans certaines DO, les formations ne pourront compenser le manque d'embauches.

La CGT FAPT réclame pour les salariés,

- **Un budget formation à la hauteur des défis et des enjeux de l'entreprise ;**
- **10 % du temps de travail d'un salarié consacré à la formation ;**
- **Un droit à la formation professionnelle pour tous tout au long de leur carrière ;**
- **La construction d'un projet d'évolution professionnelle sécurisé, permettant également la reconnaissance des qualifications ;**
- **Un plan de formation solide et émancipateur pour tous, tout au long de leur carrière.**



Fédération nationale des salariés du secteur
des activités postales et de télécommunications CGT

263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex

Tél. : 01 48 18 54 00 C.C.P. Paris 20376 D

Site : www.cgt-fapt.fr Mail : fede@cgt-fapt.fr

